



Berne, le 12 octobre 2022

Activité physique et sportive quotidienne pour les enfants et les jeunes

Rapport du Conseil fédéral
en exécution du postulat Lohr 18.3846 du
26 septembre 2018

Table des matières

Résumé	3
1 Contexte et mandat	6
2 Classification et contenu du rapport	6
3 L'encouragement de l'activité physique et sportive des enfants et des jeunes en Suisse aujourd'hui	7
3.1 Cadre juridique fédéral et traités internationaux	7
3.2 Acteurs encourageant l'activité physique et sportive des enfants et des jeunes	9
3.2.1 Confédération	9
3.2.2 Cantons	11
3.2.3 Communes	12
3.2.4 Écoles	12
3.2.5 Clubs de sport / associations de jeunesse	12
3.2.6 Swiss Olympic / fédérations sportives	13
3.2.7 Acteurs commerciaux	14
3.2.8 Fondations	14
3.3 Instruments d'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes	15
3.3.1 Sport scolaire	15
3.3.2 Programme Jeunesse+Sport	16
3.3.3 Formation et formation continue, recherche, innovations et projets pilotes	17
3.3.4 Instruments d'encouragement de l'activité physique et sportive indirects	17
4 Comportement actuel des enfants et des jeunes en Suisse en matière d'activité physique et sportive	18
5 L'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes en comparaison internationale	21
5.1 Les acteurs de l'encouragement de l'activité physique et sportive en comparaison internationale	22
5.2 Comparaison internationale des instruments d'encouragement de l'activité physique et sportive	22
6 Potentiel d'optimisation et évolutions actuelles de l'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes en Suisse	24
6.1 Renforcement du sport à l'école	24
6.2 Optimisation du programme J+S	25
6.3 Des espaces dédiés au sport et à l'activité physique plus attrayants et plus accessibles	25
6.4 Renforcement des réseaux et de la coordination	26
6.5 Renforcement de l'encouragement des filles	26
6.6 Développement du sport chez les personnes porteuses de handicaps	27
6.7 Renforcement de l'encouragement de l'activité physique durant la petite enfance	27
7 Position du Conseil fédéral	28

Résumé

Encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes en Suisse

L'encouragement de l'activité physique et sportive par la Confédération est une tradition de longue date. Largement ancré dans les textes, il respecte le principe de subsidiarité. L'encouragement du sport des enfants et des jeunes découle de l'engagement conjoint des pouvoirs publics et d'acteurs privés. Les principaux pourvoyeurs d'offres pour la jeunesse sont les clubs sportifs. Toutefois, à la fin de l'adolescence, la pratique individuelle ou auto-organisée hors des structures classiques prend le dessus. L'objectif de l'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes est d'atteindre le plus d'individus possible dans ce public cible. La Confédération soutient avant tout les initiatives privées et n'intervient que dans les cas où l'offre privée est insuffisante dans les domaines qui nécessitent un encouragement ou bien lorsqu'une action de l'État apporte un avantage considérable du point de vue de l'efficacité ou de l'efficience. L'encouragement de l'activité physique et sportive est mis en œuvre par une multitude d'acteurs de droit public et de droit privé à tous les niveaux de la Confédération. Ceux-ci collaborent étroitement au sein de structures de coopération qui sont en place depuis de nombreuses années et qui ont été développées en continu au fil du temps. Au niveau fédéral, l'Office fédéral du sport (OFSP) est le centre de compétences national en matière de sport et d'activité physique et il gère le programme J+S.

D'autres offices fédéraux fournissent également un apport précieux dans leurs domaines d'activité respectifs. Les prestations substantielles fournies aux niveaux cantonal et communal contribuent à la diversité de l'encouragement de l'activité physique et sportive. De tous les niveaux de l'État, ce sont les communes qui exercent l'influence la plus directe sur les conditions-cadres des activités physiques et sportives, et ce sont également elles qui assument l'essentiel de la charge financière. Les pouvoirs publics déterminent les conditions-cadres de la pratique des activités physiques et sportives et la favorisent par le biais de soutiens financiers et de la mise à disposition d'infrastructures sportives. L'offre d'activités physiques et sportives est développée et mise en œuvre par les écoles, Swiss Olympic, les fédérations sportives, les clubs sportifs et les associations de jeunesse ainsi que par des prestataires commerciaux et des fondations, qui peuvent s'appuyer pour cela sur des prestations de soutien dans le cadre des dispositifs d'encouragement. Le programme Jeunesse+Sport (J+S), avec ses nombreux services à destination des clubs sportifs et des organisations, joue un rôle clé dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. D'autres instruments contribuent également indirectement à l'encouragement des activités physiques et sportives (par exemple les dispositifs relatifs aux activités extrascolaires des enfants et des jeunes, la promotion de réseaux de pistes cyclables ou encore un aménagement du territoire propice à l'activité physique).

Habitudes des enfants et des jeunes en matière d'activité physique et sportive en Suisse

Il existe deux études régulières et détaillées sur les habitudes des enfants et des jeunes de Suisse en termes d'activité physique et sportive: les rapports sur les enfants et les adolescents des études Sport Suisse, ainsi que les études SOPHYA (Swiss children's Objectively measured PHysical Activity). Les données qui en sont issues montrent une augmentation de la pratique sportive des enfants et les jeunes dans notre pays au cours des dernières années. Ces données révèlent toutefois aussi une diminution progressive et constante de l'activité physique de l'enfance à l'âge adulte. Outre l'âge, le sexe, l'origine sociale et l'environnement résidentiel influent également sur le volume d'activité physique pratiqué. Ainsi, les filles et les jeunes femmes, de même que les enfants et les jeunes issus de l'immigration et ceux qui grandissent dans un environnement peu propice à l'activité physique ont tendance à être

moins actifs que la moyenne. De plus, on observe que les préférences sportives et les motivations ne sont pas les mêmes selon les sexes et que plus les enfants grandissent, plus la pratique du sport individuelle et libre gagne en importance.

Comparaison internationale de l'encouragement de l'activité physique et sportive des enfants et des jeunes

Une étude comparative menée sur sept pays européens montre que la Suisse est très active dans le domaine de l'encouragement de l'activité physique et sportive pour les enfants et les jeunes. Avec le programme J+S, elle s'est dotée d'un outil exemplaire à l'échelle internationale, qui est à la disposition de l'ensemble des enfants et des jeunes. Dans certains des pays analysés, le principal instrument d'encouragement prend la forme de stratégies et de plans d'action nationaux indiquant comment l'encouragement du sport des enfants et des jeunes doit être mené dans toutes les administrations et à tous les niveaux de l'État. En raison de sa structure fédérale et de l'organisation principalement privée du sport dans le pays, la Suisse manque de stratégies et de plans d'action nationaux. Par ailleurs, les pays étudiés mettent généralement davantage l'accent sur l'encouragement de l'activité physique et sportive quotidienne dans le cadre de l'école. Pour qu'une stratégie nationale soit élaborée et que le sport à l'école soit renforcé en Suisse, il faudrait que les cantons en prennent l'initiative et en assurent la mise en œuvre. La Confédération peut jouer un rôle de soutien en la matière. Par ailleurs, par rapport aux autres pays, la Suisse dispose de moins de programmes nationaux ciblant les publics peu actifs.

Potentiel d'optimisation et évolutions actuelles de l'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes en Suisse

L'encouragement de l'activité physique et sportive en Suisse fonctionne globalement bien et permet de faire bouger de très nombreux enfants et jeunes. On peut toutefois noter que les instruments actuels ne sont pas optimaux pour mobiliser davantage certains groupes cibles, dont, de manière générale, les enfants et les jeunes qui ont moins d'affinités avec le sport, notamment les filles et les adolescentes peu actives, les enfants et les jeunes qui grandissent dans des milieux socialement défavorisés, les enfants et les jeunes issus de l'immigration, les enfants et les jeunes porteurs de handicaps, et les jeunes de 15 à 19 ans. Pour motiver davantage ces individus à se mettre au sport et à rester physiquement actifs tout au long de leur vie, plusieurs possibilités existent: le renforcement du sport à l'école, en particulier du sport scolaire facultatif, le perfectionnement du programme J+S, l'amélioration de l'attrait des espaces consacrés au sport et à l'activité physique et la facilitation de l'accès à ces espaces, la consolidation du réseau des acteurs qui encouragent le sport et l'amélioration de la coordination de leurs activités, et enfin la mise en place de mesures ciblées à l'intention des publics peu actifs. Pour exploiter au maximum le potentiel d'optimisation dans ces domaines, des mesures s'imposent à tous les échelons de la Confédération.

Position du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est convaincu que le sport et l'activité physique ont de nombreux effets positifs sur le développement des enfants et des jeunes. Il considère qu'il est important pour eux d'avoir une activité physique régulière et de disposer d'une offre d'encouragement de l'activité physique et sportive adaptée et source de motivation. C'est la raison pour laquelle le programme d'encouragement du sport Jeunesse+Sport (J+S) à destination de ce public est perfectionné en permanence. Des mesures visant à mieux cibler les groupes inactifs ou insuffisamment actifs sont actuellement à l'étude, pour le domaine du sport associatif mais aussi pour le sport scolaire facultatif.

Le Conseil fédéral estime que les offres de sport à l'école sont cruciales puisqu'elles permettent de toucher l'ensemble des enfants et des jeunes. Il considère donc que l'éducation physique obligatoire telle qu'elle existe actuellement est importante et saluerait un développement de l'offre de sport scolaire facultatif par les communes et les cantons. L'élaboration par

la Confédération d'une stratégie nationale, comme cela se fait dans d'autres pays européens, ne semble pas nécessaire aux yeux du Conseil fédéral. Ce dernier plaide plutôt pour un renforcement des réseaux et la coordination des nombreux acteurs œuvrant dans ce domaine. Des travaux préparatoires doivent débuter dans le cadre des ressources existantes, notamment l'évaluation de premières mesures adaptées.

1 Contexte et mandat

Le 26 septembre 2018, le conseiller national Christian Lohr a déposé le postulat 18.3846 «Activité physique et sportive quotidienne pour les enfants et les jeunes», libellé comme suit:

Selon les recommandations en matière d'activité physique émises par l'Organisation mondiale de la santé, les enfants et les jeunes devraient pratiquer tous les jours au moins une heure d'activité physique d'intensité moyenne à supérieure. Le Conseil fédéral est chargé de produire un rapport qui examinera dans quelle mesure la promotion du sport en Suisse atteint cet objectif. Dans ce rapport, il étudiera en particulier les questions suivantes:

1. Quel genre de mesures, programmes et initiatives existe-t-il en Suisse pour promouvoir l'activité sportive chez les enfants et les jeunes?

2. Y a-t-il des domaines et des groupes cibles où les objectifs du système actuel de promotion du sport ne sont pas suffisamment atteints?

3. Existe-t-il des mesures de promotion du sport efficaces dans d'autres pays qui peuvent être appliquées en Suisse?

Le postulat se fondait sur l'explication suivante: L'un des buts principaux énoncés dans l'article 1 de la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique est de «valoriser la place du sport et de l'activité physique dans l'éducation et la formation». Il est prouvé qu'une activité sportive a de nombreux effets positifs sur le développement et l'apprentissage chez les enfants et les jeunes. Celle-ci permet non seulement d'améliorer la santé physique, mais aussi de favoriser le bien-être psychique, les aptitudes cognitives et l'intégration sociale. Une préoccupation centrale des signataires est de garantir que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes aient suffisamment accès à des activités physiques et sportives régulières et diversifiées.

Dans son avis du 14 novembre 2018, le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat, considérant que le système suisse d'encouragement de l'activité physique et sportive fonctionne bien dans l'ensemble. Le Conseil fédéral indiquait également dans son avis que les principaux outils, programmes et initiatives qui servent à promouvoir le sport sont analysés régulièrement et font ponctuellement l'objet d'une comparaison internationale. Par ailleurs, les études *Sport Suisse 2020*¹ et *SOPHYA2*² (*Swiss children's Objectively measured PHYSical Activity*, voir chapitre 4), alors prévues, allaient servir à déterminer si les mesures actuelles d'encouragement du sport permettaient d'atteindre tous les domaines et tous les groupes cibles, et si oui, dans quelle mesure. Pour le Conseil fédéral, donc, tous ces éléments répondaient aux demandes formulées dans le postulat, et l'établissement d'un rapport distinct par ses soins n'était pas nécessaire.

Le Conseil national a adopté le postulat le 14 juin 2019. Avec le présent rapport, le Conseil fédéral exécute le mandat du Parlement.

2 Classification et contenu du rapport

L'encouragement de l'activité physique et sportive en Suisse est organisé principalement par des acteurs privés. A l'échelle de la Confédération, il constitue également une tradition de longue date: initialement focalisé sur l'amélioration des aptitudes physiques des jeunes hommes aux fins de la défense nationale, il s'est au fil du temps élargi pour porter sur l'activité physique et sportive de l'ensemble des enfants et des jeunes. Aujourd'hui, des organes publics à tous les niveaux fédéraux et des acteurs privés d'une multitude de domaines de la société et de l'économie sont impliqués dans l'encouragement de l'activité physique et du

¹ Lamprecht, Markus / Bürgi, Rahel / Gebert, Angela / Stamm, Hanspeter (2021): *Sport Suisse 2020: Rapport sur les enfants et les adolescents*. Macolin: Office fédéral du sport OFSPO. Disponible sur: www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sport-schweiz-2020.html

² Bringolf-Isler, Bettina / Hänggi, Johanna / Kayser, Bengt / Suggs, Suzanne / Probst-Hensch, Nicole: *SOPHYA2 – Rapport final*. Bâle: Swiss TPH. Disponible sur: www.swisstph.ch/sophya-f

sport. L'objectif de la politique d'encouragement menée par la Confédération est de permettre à l'ensemble des enfants et des jeunes d'accéder à ces activités.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) préconise au moins une heure par jour d'activité physique d'intensité modérée à soutenue pour les enfants et les jeunes. Les activités d'intensité modérée sont celles qui provoquent au moins un léger essoufflement. On peut citer le vélo, le roller, mais également le fait de jouer librement dans la nature ou sur une place de jeu. Les activités d'intensité soutenue provoquent une accélération de la respiration et font transpirer. Il s'agit entre autres d'activités et de sports impliquant des mouvements intenses comme le jogging, le VTT, la natation, les jeux de balle et de ballon ou la danse hip-hop.³ Le présent rapport se concentre sur l'encouragement du sport et de l'activité physique au sens strict. Les instruments et mesures encourageant les activités physiques de faible intensité (comme les promenades) ne sont pas abordés.

Il existe encore peu de données relatives aux répercussions de la pandémie de Covid-19 sur le niveau d'activité physique et sportive des enfants et des jeunes en Suisse. L'étude SOPHYA2⁴ donne de premières indications. D'après celle-ci, la pandémie de Covid-19 n'a pas eu d'effets négatifs sur le niveau d'activité physique et sportive des enfants de 5 à 11 ans. La question des effets de la pandémie peut donc être traitée de manière marginale dans le présent rapport. Pour des analyses plus poussées, il faudra attendre de futures recherches.

Dans un premier temps, les chapitres ci-après présenteront la situation actuelle en matière d'encouragement de l'activité physique et sportive des enfants et des jeunes en Suisse. Le cadre légal, les acteurs ainsi que les instruments d'encouragement seront abordés. Ensuite, ce rapport décrira l'évolution du comportement des enfants et des jeunes en matière d'activité physique et sportive selon des études actuelles sur le sujet. Un autre chapitre comparera les instruments suisses d'encouragement du sport et de l'activité physique avec ceux d'autres pays. Puis, à la lumière de cette comparaison, nous mettrons en avant les possibilités d'optimisation de la politique suisse d'encouragement ainsi que les développements en cours et prévus au niveau de la Confédération. Enfin, en conclusion, ce rapport résumera la position du Conseil fédéral, fournira des informations sur les prochaines étapes et présentera les répercussions en termes de finances et de personnel.

3 L'encouragement de l'activité physique et sportive des enfants et des jeunes en Suisse aujourd'hui

L'encouragement de l'activité physique et sportive occupe une place importante en Suisse. Largement ancré dans les textes, il est principalement axé sur les enfants et les jeunes. Conformément aux structures politiques et sociales de notre pays, il est porté par des acteurs de tous les niveaux fédéraux et en particulier par de nombreux acteurs privés. Divers instruments dédiés viennent soutenir sa mise en œuvre de façon coordonnée.

3.1 Cadre juridique fédéral et traités internationaux

L'article 68 de la **Constitution fédérale (Cst.; RS 101)** oblige la Confédération à promouvoir le sport, et en particulier la formation au sport, et à gérer une école de sport. La Confédération est en outre autorisée à légiférer sur la pratique du sport par les jeunes et à déclarer obligatoire l'enseignement du sport dans les écoles. Par ailleurs, d'autres dispositions de la Constitution fédérale légitiment l'action de la Confédération en matière de protection de la santé et de soutien des activités extrascolaires des enfants et des jeunes en complément des mesures cantonales.

Au niveau de la législation, c'est la **loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (Loi sur l'encouragement du sport, LESp; RS 415.0)** qui régit l'encouragement dans ce domaine. La LESp charge les pouvoirs publics d'augmenter l'activité physique

³ Pour plus de détails, consulter la page: www.hepa.ch/fr/bewegungsempfehlungen.html

⁴ Bringolf-Isler, Bettina / Hänggi, Johanna / Kayser, Bengt / Suggs, Suzanne / Probst-Hensch, Nicole: *SOPHYA2 – Rapport final*. Bâle: Swiss TPH. Disponible sur: www.swisstph.ch/sophya-f

et sportive de la population, tous âges confondus, en vue d'accroître ses capacités physiques, de promouvoir la santé, d'encourager le développement global de l'individu et de renforcer la cohésion sociale (art. 1 LESP). Le principe de subsidiarité s'applique ici. La Confédération doit collaborer avec les cantons et les communes et prendre en compte leurs mesures d'encouragement du sport et de l'activité physique, soutenir les initiatives privées et, plus particulièrement, collaborer avec les fédérations sportives suisses (art. 2 LESP). En matière d'encouragement du sport et de l'activité physique chez les enfants et les jeunes, la loi attribue à la Confédération la compétence de gérer le programme Jeunesse+Sport (J+S), qui s'adresse aux 5-20 ans (art. 6 ss LESP). Elle contraint également les cantons à encourager l'activité physique et sportive quotidienne dans le cadre de l'enseignement scolaire, à mettre à disposition les installations et les équipements nécessaires et à mettre en œuvre le sport scolaire obligatoire (art. 12 LESP). Par ailleurs, la loi autorise la Confédération à participer à la formulation d'exigences minimales relatives aux leçons d'éducation physique à l'école et dans le domaine de la formation initiale et continue du personnel enseignant (art. 13 LESP).

La **loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, LEEJ; RS 446.1)** joue elle aussi un rôle dans la promotion de l'activité physique et sportive de ce public. Ce texte fixe les conditions-cadres pour l'encouragement de l'intégration sociale, culturelle et politique des enfants et des jeunes jusqu'à leurs 25 ans révolus et pour le développement de formes ouvertes et novatrices d'activités extrascolaires au niveau de la Confédération. L'objectif est de favoriser le bien-être physique et intellectuel des enfants et des jeunes (art. 2, let. a, LEEJ). Les dispositions de la LEEJ autorisent la Confédération à allouer des aides financières à des acteurs privés pour des activités extrascolaires. Cela s'applique également aux mesures d'encouragement du sport et de l'activité physique, à condition que celles-ci ne puissent pas bénéficier de prestations en application de la LESP (art. 6 LEEJ).

La **loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI; RS 831.20)** permet à la Confédération, dans son art. 74, d'accorder des contributions aux organisations faitières de l'aide privée aux invalides actives à l'échelle nationale ou dans une région linguistique. Ces contributions peuvent par exemple être destinées à la mise en œuvre de cours spéciaux visant à favoriser et développer l'habileté des personnes invalides (art. 74, let. c, LAI). Le public cible de ces cours doit comprendre des personnes porteuses de handicaps remplissant certains critères⁵.

Par ailleurs, la **loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10)** contient elle aussi des fondements importants pour l'encouragement des activités physiques et sportives, puisqu'elle oblige les assureurs à encourager la prévention de maladies et à gérer en commun et avec les cantons une institution dont le but est de stimuler, coordonner et évaluer des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies (art. 19, LAMal).

La **loi fédérale sur les jeux d'argent (Loi sur les jeux d'argent, LJAr; RS 935.51)** comprend également des dispositions contribuant à l'encouragement du sport et de l'activité physique. Elle prévoit en effet que les cantons affectent intégralement les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs à des buts d'utilité publique, notamment dans les domaines culturel, social et sportif (art. 125 LJAr).

La **stratégie du Conseil fédéral en matière de politique de la santé 2020–2030 (stratégie Santé2030)** fournit le cadre régissant les activités prioritaires de la Confédération dans le domaine de la politique de la santé. Concernant l'encouragement du sport et de l'activité physique pour les enfants et les jeunes, la stratégie Santé2030 a pour objectif de développer des mesures pour utiliser les potentiels encore inexploités pendant la grossesse, durant la petite enfance, à l'école enfantine, à l'école et durant la transition vers la vie professionnelle.

⁵ Conditions fixées par la *Circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées* (ch. 1004 ss CSOAPH 2020-23). Pour plus de détails, consulter la page: <https://sozialversicherungen.admin.ch/fr/d/11822/download>

L'encouragement de l'activité physique et sportive fait aussi partie de la **Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (MNT⁶)** adoptée par le Conseil fédéral. Cette stratégie a été commandée par le Dialogue «Politique nationale de la santé», qui est la plateforme de discussion de la Confédération et des cantons. Elle vise à ce que davantage de personnes restent en bonne santé ou bénéficient d'une qualité de vie élevée en dépit d'une maladie chronique, à ce que moins de personnes souffrent de maladies non transmissibles évitables ou décèdent prématurément, et à ce que les personnes soient encouragées à adopter un mode de vie sain dans un environnement propice à la santé quel que soit leur statut socio-économique. Pour atteindre cet objectif, un encouragement de l'activité physique et sportive adéquat pour tous les âges est essentiel.

La Suisse, qui est membre de l'OMS, s'appuie sur les **recommandations** de cette dernière **en matière d'activité physique** et les diffuse par le biais du Réseau suisse Santé et activité physique hepa.ch⁷. Ces recommandations préconisent au moins une heure d'activité physique d'intensité modérée à soutenue par jour pour les enfants et les jeunes. En outre, la **Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant** oblige la Suisse à établir des rapports réguliers sur ce qu'elle entreprend pour promouvoir l'activité physique des enfants et des jeunes. En adhérant à la **Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées**, la Suisse s'est également engagée à éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes porteuses de handicaps, à les protéger contre les discriminations et à favoriser leur inclusion et leur égalité au sein de la société. Cela inclut de prendre des mesures appropriées pour garantir l'accès équitable des personnes handicapées aux activités sportives (art. 30, al. 5 CPDH).

3.2 Acteurs encourageant l'activité physique et sportive des enfants et des jeunes

En Suisse, de nombreux acteurs encouragent l'activité physique et sportive des enfants et des jeunes, à tous les échelons du système fédéral et dans les domaines les plus divers de l'économie et de la société. Ces acteurs proposent une large palette d'activités physiques et sportives et mettent des infrastructures à disposition, qui incluent notamment des espaces sportifs et propices au mouvement dans les territoires urbanisés et dans la nature. Les acteurs publics et privés collaborent étroitement au sein de structures de coopération qui sont en place depuis de nombreuses années et qui ont été développées en continu au fil du temps.

3.2.1 Confédération

L'encouragement de l'activité physique et sportive par la Confédération est une tradition de longue date. Il tire ses origines de l'Instruction militaire préparatoire, dont l'objectif principal était de préparer les jeunes hommes à partir de l'âge de 16 ans au service militaire. L'Instruction préparatoire a été supprimée en 1972 et remplacée par le programme Jeu-nesse+Sport (J+S) visant à encourager la gymnastique et le sport. D'une focalisation sur la préparation physique des futurs soldats, on est ainsi passé à l'encouragement de l'activité physique et sportive pour tous les jeunes de 14 à 20 ans, y compris les jeunes filles. Depuis, le programme J+S a été développé et enrichi continuellement. L'âge minimal des enfants ciblés est aujourd'hui de 5 ans.

L'encouragement de l'activité physique et sportive au niveau de la Confédération respecte le principe de subsidiarité. La Confédération soutient avant tout les initiatives privées et n'intervient que dans les cas où l'offre privée est insuffisante dans les domaines qui nécessitent un encouragement, ou bien lorsqu'une action de l'État apporte un avantage considérable du

⁶ Pour plus d'informations sur la stratégie MNT, consulter cette page: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten.html>

⁷ Le réseau hepa.ch rassemble des entreprises, des institutions et des organisations de toute la Suisse pour promouvoir efficacement la santé par l'activité physique et sportive. Il s'est donné pour tâche d'augmenter la part de la population qui pratique une activité physique et de multiplier les offres d'activités et les espaces propices au mouvement. Hormis l'OFSP, les organes responsables du réseau hepa.ch sont l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la fondation Promotion Santé Suisse et le Bureau de prévention des accidents (bpa). Le nom «hepa» vient du terme technique anglais Health-Enhancing Physical Activity. Pour plus de détails, consulter la page: www.hepa.ch

point de vue de l'efficacité ou de l'efficience. L'objectif de l'encouragement de l'activité physique et sportive par la Confédération est de permettre à tout un chacun d'accéder au sport.

L'Office fédéral du sport (OFSP) est le centre de compétences de la Confédération en matière de sport et d'activité physique. Il encourage le sport et promeut ses valeurs dans toutes les classes d'âge et catégories de performance, conformément aux prescriptions légales. L'encouragement de l'activité physique et sportive des enfants et des jeunes, notamment, repose principalement sur le programme J+S, qui est le plus important programme d'encouragement du sport de la Confédération. Celui-ci permet de soutenir les cours et les camps destinés aux enfants et aux jeunes et d'assurer la formation de base et la formation continue des moniteurs et monitrices J+S. Les cantons sont tenus d'appliquer l'obligation d'enseigner le sport à l'école inscrite dans la loi et l'OFSP échange par ailleurs avec eux concernant l'encouragement du sport et de l'activité physique dans les écoles. L'OFSP exigera aussi à l'avenir un respect plus strict des principes éthiques dans le sport, notamment dans le domaine de l'encouragement de la relève. Les mesures visant à renforcer la mission de surveillance de l'OFSP seront mises en œuvre en 2022 et en 2023. L'OFSP assure en outre le secrétariat du réseau hepa.ch. Quant à la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM), qui fait partie de l'OFSP, elle contribue elle aussi à l'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes. Elle partage par exemple son expertise en matière d'installations sportives, d'environnement propice au mouvement et de conceptions communales et cantonales des installations sportives avec d'autres organisations par le biais de ses publications et de ses activités de formation et de conseil. Le service spécialisé Intégration et prévention de la HEFSM promeut l'égalité d'accès et la participation des enfants et des jeunes au sport, notamment en intervenant dans le cadre de l'enseignement dispensé à la HEFSM (études de sport) et dans les modules de formation de base et de formation continue J+S. Il propose également des conseils au sein de l'OFSP et en dehors afin d'améliorer l'égalité d'accès et la participation des enfants et des jeunes aux activités physiques et sportives.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a pour mission de promouvoir la santé. Les efforts qu'il déploie pour encourager l'activité physique se fondent principalement sur la stratégie MNT. L'encouragement de l'activité physique joue un rôle important dans presque tous les domaines d'action de cette stratégie. Les mesures visant les enfants et les jeunes se focalisent quant à elles sur la croissance et sur le développement d'un mode de vie sain. A cet égard, l'OFSP œuvre activement en faveur d'un environnement propice au mouvement. Pour réaliser sa mission dans le cadre la stratégie MNT, l'OFSP accomplit des tâches subsidiaires et/ou prioritaires. Il est actif notamment dans les domaines de la recherche et du monitoring, de l'information, de la mise en réseau et de la coordination des acteurs concernés, de la surveillance et de la coordination de l'exécution des actes législatifs, mais également de la coopération internationale.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) alloue des aides financières à des acteurs privés à but non lucratif ainsi qu'aux cantons et aux communes en vertu de la LEEJ pour l'encouragement des activités extrascolaires destinées aux enfants et aux jeunes. Les organisations qui proposent des offres d'activités physiques et sportives à destination des enfants et des jeunes peuvent également faire des demandes de subventionnement à l'OFAS. Ces dernières aboutissent lorsque certaines conditions⁸ sont remplies et que les offres concernées ne relèvent pas de la LEEJ⁹. Dans le cadre de l'assurance-invalidité, des soutiens financiers sont notamment accordés aux organisations privées d'aide aux personnes handicapées pour la mise en place de cours dans les domaines «contacts sociaux –

⁸ Il peut s'agir d'aides financières pour les tâches d'exploitation et les activités régulières d'organisations faitières, de plateformes de coordination et d'organisations individuelles actives dans toute la Suisse ou dans les régions linguistiques, de projets-modèles d'importance nationale portés par des acteurs privés et des cantons ou des communes, de projets de participation d'importance nationale émanant d'acteurs privés, de formation initiale et continue de jeunes occupant bénévolement des fonctions d'encadrement, de conseil ou d'accompagnement, de programmes cantonaux visant à bâtir et à développer la politique cantonale pour l'enfance et la jeunesse (jusqu'à fin 2022) ainsi que les projets politiques, menés par des entités privées, encourageant la participation au niveau fédéral. Pour plus de détails, consulter la page: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/finanzhilfen/kjfg.html>

⁹ Voir art. 6, al. 2, de la loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ; RS 446.1)

loisirs et sport» et «aide à l'entraide». Ainsi, les organisations privées de soutien aux personnes handicapées disposant d'un contrat avec l'OFAS pour le versement d'aides financières peuvent demander des contributions AI/AVS pour le déploiement d'activités physiques et sportives à destination des enfants et des jeunes.

En plus de ces acteurs, l'Office fédéral du développement territorial (ARE), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office fédéral du logement (OFL), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'Office fédéral des transports (OFT), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) contribuent indirectement à l'encouragement des activités physiques et sportives chez les enfants et les jeunes. Cela passe par la promotion de la mobilité douce et durable (p. ex. les réseaux cyclables), le développement durable du territoire (p. ex. avec des milieux bâtis propices à l'activité physique et dotés d'aires de jeu sûres et accessibles), le développement d'espaces ouverts dans les agglomérations (p. ex. les espaces verts, les zones de détente) et le soutien de projets d'encouragement du sport innovants pour les enfants et les jeunes dans le domaine touristique¹⁰. Les échanges entre offices fédéraux concernant les environnements propices au mouvement ont lieu dans le cadre de divers groupes de coordination fédéraux (p. ex. Coordination des actions de la Confédération dans le domaine de la mobilité douce, Coordination des actions de la Confédération sport-territoire-environnement).

3.2.2 Cantons

Tous les cantons disposent d'un organe responsable de l'encouragement de l'activité physique et sportive. Ils décident de façon autonome de la manière dont leurs mesures d'encouragement prennent forme et s'organisent. La plupart des cantons se fondent sur leurs propres lois et stratégies d'encouragement du sport ainsi que sur des concepts cantonaux pour les installations sportives. Dans bon nombre de cantons, l'encouragement de l'activité physique et sportive est largement financé grâce aux recettes des fonds de loterie (voir chapitre 3.2.8 Fondations). Les directives centrales de la Confédération aux cantons comprennent la mise en œuvre des trois heures d'éducation physique obligatoire et la désignation d'une autorité responsable de la mise en œuvre du programme J+S. Parmi les activités principales des cantons dans le domaine de l'encouragement des activités physiques et sportives figurent la formation au sport dans les hautes écoles pédagogiques et les universités, la mise en œuvre du programme J+S et la répartition des ressources financières issues des fonds de loterie. Les cantons sont également responsables de la construction et de l'exploitation des installations sportives cantonales. Concernant le sport à l'école, certains cantons allouent aussi des moyens supplémentaires au sport facultatif en complément des contributions J+S de la Confédération. Certains disposent par ailleurs de leurs propres programmes pour cibler les enfants et les jeunes qui ne bougent pas suffisamment, par exemple les jeunes migrants ou les enfants atteints d'obésité ou de déficits moteurs. Les échanges intercantonaux et la coordination intercantonale de la mise en œuvre de l'encouragement de l'activité physique et sportive ont lieu dans le cadre de la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS)¹¹, une conférence spécialisée de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Au niveau cantonal comme au niveau fédéral, divers services administratifs sont impliqués dans l'encouragement de l'activité physique et sportive en plus du service chargé directement du sport, notamment au sein des directions de la santé et de l'éducation. La mise en œuvre des plans d'actions de Promotion Santé Suisse en matière d'activité physique constitue ainsi une mission importante dans de nombreux cantons (voir chapitre 3.2.8 Fondations). Enfin, avec l'aménagement du territoire et plus particulièrement avec les plans directeurs, les cantons disposent d'un outil de pilotage important pour, d'une part, faciliter l'accès aux espaces de sport et d'activité physique et, dans le même temps, assurer la protection de la nature. Cet aspect est crucial puisque de nombreuses activités sportives et physiques ont lieu en extérieur, que ce soit en forêt, sur des

¹⁰ Entre 2014 et 2019, l'association «Initiative en faveur de sports de neige Suisse» a reçu au total CHF 600 000.– du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) en vertu de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme (Innotour).

¹¹ Pour plus de détails, consulter la page: https://www.edk.ch/fr/themes/sport/crcs?set_language=fr

pistes cyclables et des sentiers de randonnée ou dans les cours d'école et sur les terrains de sport publics.

3.2.3 Communes

Les communes ont une fonction centrale dans l'encouragement du sport et de l'activité physique. De tous les niveaux de l'État, ce sont elles qui exercent l'influence la plus directe sur les conditions-cadres des activités physiques et sportives. Ce sont également elles qui assument l'essentiel de la charge financière. Les communes érigent généralement les infrastructures sportives sur leur territoire et les exploitent souvent aussi elles-mêmes. Elles décident quand et comment les clubs, les écoles et le grand public peuvent les utiliser. Avec l'aménagement local du territoire, elles possèdent aussi un outil de pilotage important pour la promotion d'un environnement propice à l'activité physique. De plus, les communes régissent l'accès à la forêt ainsi qu'aux réseaux de chemins (p. ex. sentiers de randonnée) et déterminent la planification des transports (p. ex. zones résidentielles à vitesse limitée). Elles aménagent ainsi les espaces de loisir, de sport et d'activité physique sur leur territoire. Les communes ont aussi un pouvoir d'action sur le sport scolaire facultatif et sur les offres de sport et d'activité physique proposées dans le cadre du travail de jeunesse et du travail social. L'organisation effective de l'encouragement de l'activité physique et sportive dans les communes dépend de leur taille, de leurs finances et des priorités fixées par les décideurs. Ainsi, certaines communes ont une personne chargée de la coordination du sport¹² et se dotent de principes directeurs en matière de sport ainsi que d'une conception des installations sportives. À l'échelle intercommunale, les services sportifs communaux peuvent rejoindre l'ASSS (Association suisse des services des sports)¹³, qui leur sert de plateforme pour l'échange de connaissances et la représentation de leurs intérêts.

3.2.4 Écoles

Les écoles sont des exécutants et des catalyseurs essentiels des mesures d'encouragement du sport pour les enfants et les jeunes. Elles prennent en charge une fonction importante en initiant ce public à des formes extrêmement variées de sport et d'activité physique, que ce soit durant les leçons de sport obligatoire, par l'intégration d'activité physique pendant les cours, pendant le sport facultatif ou encore à l'occasion de journées ou de camps de sport. L'école est un formidable moyen d'habituer les enfants et les jeunes à pratiquer régulièrement des activités sportives. Grâce à elle, ils se familiarisent avec divers types de sport et d'activité physique, ce qui peut les inciter à pratiquer un sport en dehors de l'école de manière individuelle ou au sein d'un club. Le sport scolaire est aussi important parce qu'il permet de toucher également des enfants et des jeunes ayant moins d'affinités avec le sport, comme c'est souvent le cas des enfants et des jeunes issus de l'immigration, par exemple. Le sport scolaire apporte ainsi une contribution notable en matière d'intégration.

Si la LESp exige des écoles qu'elles mettent en œuvre le sport scolaire obligatoire et promeuvent les possibilités quotidiennes de pratiquer du sport ou une activité physique dans le cadre des cours, elles ne sont toutefois pas tenues de proposer de sport scolaire facultatif. Le sport scolaire, obligatoire comme facultatif, est apprécié des élèves.¹⁴

3.2.5 Clubs de sport / associations de jeunesse

En plus de l'école, les clubs sportifs jouent un rôle décisif dans la mise en œuvre et la multiplication des mesures d'encouragement de l'activité physique et sportive pour les enfants et les jeunes. Ils proposent un large éventail d'entraînements, de compétitions et de camps

¹² La personne en charge de la coordination du sport organise la collaboration des acteurs du sport et de l'activité physique et coordonne leurs offres au niveau communal ou régional. La HEFSM soutient l'encouragement de l'activité physique et sportive dans les communes et les régions en assurant la formation des coordinateurs et coordinatrices de sport. Pour plus de détails, consulter la page: <https://www.baspo.admin.ch/fr/encouragement-du-sport/encouragement-du-sport-populaire/beratung-fuer-kantone-und-gemeinden--bewegungs--und-sportnetz.html>

¹³ Pour plus de détails, consulter la page: <https://www.assa-asss.ch/fr/accueil/>

¹⁴ D'après le rapport sur les enfants et les adolescents de l'étude Sport Suisse 2020, le sport scolaire obligatoire obtient la note moyenne de 5.0, et le sport facultatif la note moyenne de 5.2 chez les élèves de 10 à 14 ans.

sportifs. Les enfants et les jeunes y sont généralement encadrés et formés par des entraîneurs bénévoles. Dans la plupart des clubs, les frais d'adhésion sont peu coûteux: la moitié des clubs ne demande, chaque année, pas plus de 70 francs pour les enfants et pas plus de 80 francs pour les jeunes.¹⁵

L'offre des clubs suscite un grand intérêt et touche bon nombre d'enfants et de jeunes. D'après le rapport sur les enfants et les adolescents de l'étude Sport Suisse 2020¹⁶, les enfants intègrent de plus en plus tôt les clubs sportifs. L'âge moyen de la première adhésion à un club sportif est de 6,5 ans. La proportion d'enfants faisant partie d'un club sportif augmente progressivement jusqu'à l'âge de 11 ans pour atteindre 71%, puis redescend ensuite. En moyenne, 67% des enfants de 10 à 14 ans et 41% des jeunes de 15 à 19 ans sont membres d'un club. La part des 10-14 ans faisant partie d'un club a augmenté ces dernières années, tandis que celle de 15-19 ans n'a cessé de diminuer.

Les associations de jeunesse (p. ex. Mouvement scout de Suisse, UC, Jubla) et leurs antennes locales contribuent également fortement à la mise en œuvre et à la multiplication des mesures d'encouragement du sport et de l'activité physique chez les enfants et les jeunes. Elles leur permettent de pratiquer des activités physiques en dehors des structures de compétition. Le rapport sur les enfants et les adolescents de l'étude Sport Suisse 2020¹⁷ montre que 17% des 10-14 ans prennent part à des offres d'associations de jeunesse.

Pour soutenir au mieux l'activité sportive et physique des enfants et des jeunes, il est important que les clubs sportifs et les antennes locales des associations de jeunesse proposent des cours et des camps de haute qualité. C'est dans ce but qu'a été mise en place la formation des moniteurs et monitrices dans le cadre du programme J+S. Les cours et les camps encadrés par des moniteurs et monitrices J+S et proposés par des organisateurs de cours et de camps J+S reconnus sont également subventionnés par la Confédération dans un souci de qualité.

3.2.6 Swiss Olympic / fédérations sportives

Swiss Olympic agit, d'une part, comme association faîtière du sport suisse de droit privé et, d'autre part, comme comité national olympique suisse. Actuellement, 83 fédérations sportives nationales et 27 organisations partenaires en font partie. Swiss Olympic représente ainsi environ 19 000 clubs sportifs pour environ 2 millions d'adhérents. L'association est active à la fois dans l'encouragement du sport d'élite et dans celui de l'activité physique et sportive des enfants et des jeunes. Swiss Olympic gère par exemple le programme «L'école bouge¹⁸» avec le corps enseignant afin de soutenir l'intégration de formes d'activité physique dans les cours, ainsi que le programme «cool and clean¹⁹» qui a pour objectif la prévention des addictions et le développement de compétences psychosociales (p. ex. en vue de prévenir le harcèlement et les agressions sexuelles). Par ailleurs, Swiss Olympic s'engage toujours plus dans le domaine de l'éthique.

Les différentes fédérations sportives participent à l'encouragement du sport et de l'activité physique chez les enfants et les jeunes, notamment en créant et en développant des structures de compétition adaptées à leur âge ainsi que des offres de sport scolaire facultatif. En collaboration avec l'OFSPPO, les responsables de la formation des fédérations sportives s'oc-

¹⁵ Lamprecht, Markus / Bürgi, Rahel / Gebert, Angela / Stamm, Hanspeter (2017): *Clubs sportifs en Suisse – Évolutions, défis et perspectives*. Macolin: Office fédéral du sport. Disponible sur: <https://www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sportvereine-schweiz.html>

¹⁶ Lamprecht, Markus / Bürgi, Rahel / Gebert, Angela / Stamm, Hanspeter (2021): *Sport Suisse 2020: Rapport sur les enfants et les adolescents*. Macolin: Office fédéral du sport OFSPPO. Disponible sur: <https://www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sport-schweiz-2020.html>

¹⁷ Lamprecht, Markus / Bürgi, Rahel / Gebert, Angela / Stamm, Hanspeter (2021): *Sport Suisse 2020: Rapport sur les enfants et les adolescents*. Macolin: Office fédéral du sport OFSPPO. Disponible sur: <https://www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sport-schweiz-2020.html>

¹⁸ Pour plus d'informations sur «L'école bouge», consulter la page: <https://www.schulebewegt.ch/fr>

¹⁹ Pour plus d'informations sur «cool and clean», consulter la page: <https://www.coolandclean.ch/fr/>

cupent en outre du développement de leur sport dans le cadre du programme J+S. L'encouragement du sport populaire à destination des enfants et des jeunes varie selon le sport concerné, les moyens financiers et les priorités stratégiques des fédérations

3.2.7 Acteurs commerciaux

En plus des clubs sportifs classiques, il existe une multitude de prestataires commerciaux dans le domaine de l'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes. On peut ainsi citer les écoles de sport de neige, les écoles d'arts martiaux ou de natation ainsi que les exploitants privés d'installations sportives telles que les salles d'escalade. Les centres de fitness sont particulièrement appréciés des jeunes adultes. La baisse du nombre d'adhésions dans des clubs de sport chez les 15-19 ans s'accompagne en partie d'une hausse des inscriptions en centres de fitness.²⁰ D'après la même étude, l'accroissement de l'activité physique et sportive des jeunes femmes est également lié dans une certaine mesure au boom du fitness de ces dernières années.

3.2.8 Fondations

En Suisse, diverses fondations de droit privé encouragent le sport et l'activité physique des enfants et des jeunes. **Promotion Santé Suisse** revêt ici une grande importance. La fondation, dont la mission est définie par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), est portée par les cantons et les assureurs. Elle est active entre autres dans les domaines où la promotion de la santé et l'encouragement de l'activité physique et sportive convergent. Elle met en place, coordonne et évalue des mesures d'encouragement de la santé et de prévention des maladies.

Avec son plan d'action «Alimentation et activité physique chez les enfants et les adolescents», elle encourage l'activité régulière et l'alimentation équilibrée chez ce public. L'objectif est de promouvoir entre autres un poids sain chez les enfants et les jeunes, de réduire les inégalités sociales dans le domaine de la santé et de prévenir les maladies liées à une mauvaise alimentation et à la sédentarité. Sur le long terme, cela doit aussi permettre de limiter la hausse des dépenses de santé. Le plan comprend d'une part un volet de diffusion des connaissances, afin d'informer le public sur l'alimentation et l'activité physique et de le sensibiliser à ces sujets, et d'autre part un volet de soutien des projets et des programmes cantonaux.²¹ Pour la période 2022-2024, les projets bénéficiant d'un soutien se concentrent notamment sur les phases de transition qui se produisent au cours de l'adolescence. À titre d'exemple, il peut s'agir de projets visant à améliorer la transition entre l'activité physique en club et l'entraînement individuel en autonomie²².

Les bénéficiaires nets enregistrés par les sociétés de loterie jouent un rôle central dans le financement des instruments d'encouragement du sport et de l'activité physique. En grande partie reversés aux cantons, ils ne doivent être utilisés par ces derniers qu'à des fins d'utilité publique dans les domaines culturel, social et sportif. Chaque canton peut décider toutefois de la répartition de ces fonds entre ces différents domaines. Une part des bénéficiaires nets est affectée à l'encouragement du sport au niveau national. La Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent en fixe le montant tous les quatre ans et détermine les priorités d'affectation des ressources. La répartition des fonds incombera à partir de 2023 à la **Fondation suisse pour l'encouragement du sport** (cette tâche revenait précédemment à la Société du Sport-Toto - SST).²³

²⁰ Lamprecht, Markus / Bürgi, Rahel / Gebert, Angela / Stamm, Hanspeter (2021): *Sport Suisse 2020: Rapport sur les enfants et les adolescents*. Macolin: Office fédéral du sport OFSPO. Disponible sur: <https://www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sport-schweiz-2020.html>

²¹ Une vue d'ensemble des projets soutenus dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique est disponible sur: promotionsante.ch/programmes-daction-cantonaux/alimentation-et-activite-physique/enfants-et-adolescents/projets.html

²² L'appel d'offres concernant les thèmes clés pour des projets destinés aux adolescents et aux jeunes adultes (16-25 ans) est disponible sur: https://promotionsante.ch/assets/public/documents/fr/1-kap/projektfoerderung/Ap-pel_d_offres_Themes_cles_pour_des_projets_destines_aus_adolescent-e-s_2021-06.pdf

²³ Pour plus de détails, consulter la page: <https://www.fdkg.ch/fr/themes/utilisation-des-benefices>

La fondation **Swiss Sport Integrity** assume une fonction importante dans le domaine de la protection des enfants et des jeunes dans le sport. Créée le 1^{er} janvier 2022 pour remplacer Antidoping Suisse, Swiss Sport Integrity se consacre à la lutte contre le dopage, mais également à la protection des athlètes et en particulier des mineurs contre les manquements à l'éthique. Elle fonctionne dans ce domaine comme une plateforme de signalement nationale indépendante. La modification de l'ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (ordonnance sur l'encouragement du sport, OESp; RS 415.01) a créé un cadre permettant à la Confédération d'exiger des fédérations sportives des comportements éthiques adéquats.

En plus de ces fondations agissant en vertu d'un mandat légal, des fondations privées s'engagent pour l'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes. Parmi elles, on retrouve la fondation **Laureus Switzerland**, qui soutient des programmes sportifs pour les enfants dans le domaine de l'encouragement des filles, de l'intégration et de la santé, la **fit4future foundation** qui organise plus de 400 événements par an afin d'habituer durablement les enfants à un mode de vie sain et actif par le jeu, ou encore **idée sport**, qui propose des activités encadrées pour les enfants et les jeunes dans les installations sportives des communes contre rémunération (p. ex. avec des programmes comme Open-Sunday, MidnightSports et MiniMove).

3.3 Instruments d'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes

Pour que les ressources publiques et privées mises à disposition pour l'encouragement de l'activité physique et sportive puissent être dépensées efficacement pour les enfants et les jeunes, des instruments adaptés sont nécessaires. Ceux-ci doivent, d'une part, permettre à un maximum d'offres d'activités physiques et sportives de voir le jour et, d'autre part, créer des liens entre les acteurs privés et publics afin que les nouvelles connaissances puissent être intégrées en permanence et sous une forme adaptée à la formation des moniteurs et monitrices et des enseignants et enseignantes de sport. On s'assure ainsi que la qualité des leçons, des cours, des compétitions et des camps de sport destinés aux enfants et aux jeunes répond aux besoins actuels de la société. Le sport scolaire et le programme J+S sont des instruments visant à satisfaire à ces exigences.

Pour acquérir de nouvelles connaissances de manière proactive, il est important de soutenir à la fois la formation initiale et continue, la recherche, les projets pilotes et l'innovation. En plus des instruments classiques d'encouragement du sport et de l'activité physique, les instruments indirects peuvent aussi se révéler efficaces. Même si leur objectif principal n'est pas l'encouragement du sport et de l'activité physique chez les enfants et les jeunes, ils comportent tout de même des éléments allant en ce sens. Il peut s'agir d'instruments de promotion de l'animation jeunesse ou des environnements propices à l'activité sportive, par exemple. Ces instruments permettent notamment de donner envie aux enfants et aux jeunes ayant moins d'affinités avec le sport de pratiquer des activités physiques et sportives.

3.3.1 Sport scolaire

Le sport scolaire est un instrument important d'encouragement du sport et de l'activité physique car il permet de toucher l'ensemble des enfants et des jeunes, quels que soient leur milieu socio-économique et leur motivation intrinsèque à faire du sport.

Les leçons de sport sont obligatoires à l'école durant la scolarité obligatoire et au degré secondaire II. Conformément à la loi fédérale, les élèves doivent avoir au moins trois leçons de sport par semaine durant la scolarité obligatoire. Au degré secondaire II (y compris dans les écoles professionnelles), la Confédération fixe un volume annuel et exige une répartition régulière sur l'ensemble de l'année scolaire. En complément du sport obligatoire, de nombreuses écoles proposent du sport facultatif. Ce dernier vise à faire découvrir et apprécier d'autres sports aux élèves, et à les inciter à rejoindre un club ou à avoir une pratique sportive libre en dehors de l'école. Il s'adresse non seulement aux enfants et aux jeunes déjà actifs,

mais aussi à ceux qui ont moins d'affinités avec le sport. D'après le rapport sur les enfants et les adolescents de l'étude Sport Suisse 2020²⁴, 57% des élèves de 10 à 14 ans ont accès à une offre de sport scolaire facultatif. Près de deux tiers d'entre eux ont déjà profité ou profitent actuellement de cette offre. Si l'on considère l'ensemble des 10-14 ans indépendamment du fait que leur école propose ou non du sport facultatif, on constate qu'un dixième d'entre eux participe à une offre de sport scolaire facultatif. Par ailleurs, les écoles encouragent le sport et l'activité physique par le biais d'un enseignement en mouvement, d'activités physiques durant la récréation, de journées sportives et de jeu ainsi que de camps de sport scolaire. Ces offres peuvent notamment donner goût aux activités physiques et sportives aux enfants moins actifs

3.3.2 Programme Jeunesse+Sport

L'objectif du programme J+S est d'inciter les organisations telles que les clubs de sport à proposer aux enfants et aux jeunes une offre de qualité et adaptée à leur âge, afin que ces derniers vivent pleinement le sport et acquièrent les bases favorisant la pratique du sport tout au long de la vie. À sa création en 1972, le programme soutenait des activités et des formations sportives pour les jeunes de 14 à 20 ans dans 18 sports. Il a été développé et adapté en permanence aux nouveaux besoins et aux évolutions de la société. De nouvelles disciplines ont ainsi progressivement rejoint le catalogue J+S, l'âge minimal des participants et participantes a été abaissé à 5 ans en deux fois, le sport scolaire facultatif a été intégré et des subventions supplémentaires pour les offres sportives inclusives à destination des enfants et des jeunes porteurs de handicaps ont été mises en place. À l'heure actuelle, quelque 75 000 cours et 8000 camps J+S sont organisés chaque année, avec 70 sports représentés et 640 000 participants et participantes âgés de 5 à 20 ans.²⁵ Cela représente au total, 47,2% des 5-20 ans.²⁶

La Confédération soutient financièrement les cours et les camps organisés par les fédérations et les clubs sportifs, les associations de jeunesse, les cantons, les communes et les écoles. De plus, les organisateurs bénéficient de conditions avantageuses pour se procurer des cartes nationales, du matériel pédagogique et de location auprès de l'État et peuvent louer des hébergements de l'armée à prix réduits.

La formation et la formation continue des moniteurs et monitrices est un élément central du programme J+S. Chaque année, environ 80 000 personnes participent aux cours de formation des cadres.²⁷ La formation de base J+S, d'une durée de 5 à 6 jours, permet de devenir moniteur ou monitrice J+S pour une discipline donnée. Pour conserver cette certification, les moniteurs et monitrices doivent suivre au minimum un module de formation continue J+S tous les deux ans. Ils ont également la possibilité de se spécialiser (formations continues de coach²⁸ ou d'expert ou experte²⁹ J+S). Le système de formation garantit la qualité des cours à tous les niveaux pour les participants et participantes.

²⁴ Lamprecht, Markus / Bürgi, Rahel / Gebert, Angela / Stamm, Hanspeter (2021): *Sport Suisse 2020: Rapport sur les enfants et les adolescents*. Macolin: Office fédéral du sport OFSPO. Disponible sur: <https://www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sport-schweiz-2020.html>

²⁵ Il s'agit de l'ensemble des enfants et des jeunes ayant été en contact avec le programme J+S au moins une fois par an. Les chiffres donnés sont ceux de 2019, car les chiffres de 2020 et 2021 sont faussés par la pandémie de COVID-19. Les chiffres actuels sont disponibles sur: <https://www.sportobs.ch/fr/indikatoren000/gesundheit000/participants-aux-cours-et-aux-camps-j-s/?chash=2338680fd262c661d893e52f9f6d42c4&l=2&cHash=fd79a2ca5bf284221856b708a3bf1a82>

²⁶ La proportion des 5-20 ans est déterminée à partir des chiffres de l'OFS de 2019. Les valeurs de 2020 et 2021 sont plus basses, car presque aucun camp de sport de neige n'a pu avoir lieu en raison de la pandémie de COVID-19.

²⁷ Chiffres de 2019, les chiffres de 2020 et 2021 étant faussés par la pandémie de COVID-19. Les chiffres actuels sont disponibles sur: <https://www.sportobs.ch/fr/indikatoren000/bildung000/participation-aux-formations-et-formations-continues-j-s/>

²⁸ Le ou la coach J+S est l'interlocuteur / le conseiller des moniteurs et monitrices J+S au sein de sa structure et joue le rôle d'intermédiaire avec l'office cantonal du sport.

²⁹ Les experts et expertes J+S forment les moniteurs et monitrices J+S.

Les subventions J+S sont passées de 80 millions de francs suisses en 2014 à 113 millions de francs par an en 2021. La part d'enfants et de jeunes de 5 à 20 ans touchés par le programme a connu une hausse constante entre 2014, où elle s'élevait à 41,6%, et 2019, où elle s'établissait à 47,2%.³⁰

3.3.3 Formation et formation continue, recherche, innovations et projets pilotes

La promotion de la formation, de la formation continue et de la recherche ainsi que le soutien aux innovations et aux projets pilotes sont des éléments clés de l'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes. La Confédération ainsi que les communes, les cantons et les acteurs privés sont actifs dans ce domaine. Les cantons, par exemple, contribuent largement à la qualité des cours de sport à destination des enfants et des jeunes et au renforcement optimal de l'intérêt de ce public pour l'activité physique et sportive en formant le personnel enseignant dans les hautes écoles pédagogiques et les universités. Diverses fondations et communes endossent des responsabilités en donnant des impulsions par le financement de projets pilotes et novateurs dans le domaine de l'encouragement du sport et de l'activité physique.

À l'échelle de la Confédération, le crédit «Programmes/projets généraux; recherche en sciences du sport» constitue un dispositif de promotion de la recherche et des projets pilotes dans le domaine de l'encouragement de l'activité physique et sportive des enfants et des jeunes. Des programmes et des projets d'encouragement de la pratique régulière d'activités physiques et sportives à tous les âges et des contributions pour la recherche en sciences du sport sont créés. La Confédération met également l'accent sur la promotion de l'innovation. Les essais pratiques menés dans le cadre du laboratoire d'innovation Lab 7x1 permettent de faire émerger et de tester des idées novatrices relatives à l'encouragement de l'activité physique et sportive. Les résultats doivent servir à élaborer des mesures pour inciter la population suisse à s'adonner à une activité physique au moins une heure par jour³¹.

Pour la formation et la formation continue du personnel enseignant, la HEFSM propose, en collaboration avec l'Université de Fribourg, un master en sciences du sport avec spécialisation «Enseignement» destiné aux personnes désireuses d'exercer la profession d'enseignant d'éducation physique au degré secondaire II. En outre, les étudiants en sport des universités et des hautes écoles pédagogiques ont la possibilité de suivre, durant les Semaines Haute École de Macolin (SHEM), une formation mettant l'accent sur le sport à destination des enfants et des jeunes. La HEFSM propose d'autres formations et formations continues outre celles ayant trait au domaine scolaire («CAS Installations sportives», formation de coordinateur de sport).

Par ailleurs, la Confédération soutient des projets de développement, de coordination, de mise en œuvre et d'évaluation des offres de formations et de formations continues par le biais du crédit «sport scolaire», qui est doté d'environ 500 000 francs par an. Dans ce cadre, le développement de la qualité et la promotion d'activités physiques et sportives régulières dans les écoles constituent une priorité.

Avec «mobilesport.ch», la plateforme en ligne dédiée aux cours de sport et aux entraînements, l'OFSPo met gratuitement à disposition du personnel enseignant, des entraîneurs et entraîneuses et des moniteurs et monitrices du matériel didactique et pédagogique numérique ainsi que de la documentation.

3.3.4 Instruments d'encouragement de l'activité physique et sportive indirects

En plus des instruments spécifiques mentionnés, il existe également des instruments indirects dont l'objectif principal n'est pas l'encouragement de l'activité physique et sportive chez

³⁰ La proportion des 5-20 ans est déterminée à partir des chiffres de l'OFS de 2019. Les valeurs de 2020 et 2021 sont plus basses, car presque aucun camp de sport de neige n'a pu avoir lieu en raison de la pandémie de COVID-19.

³¹ Tous les essais pratiques actuels du laboratoire d'innovation Lab 7x1 sont recensés sur: <https://www.baspo.admin.ch/fr/encouragement-du-sport/encouragement-du-sport-populaire/innovationslabor-lab7x1-bringt-sport-und-bewegung-ins-leben/aktuelle-versuche.html>

les enfants et les jeunes, mais qui comportent tout de même des éléments allant en ce sens. On peut par exemple citer les dispositifs de promotion des environnements propices à l'activité physique mis en place par les différents offices fédéraux, les cantons et les communes. Les aides financières pour les activités extrascolaires des enfants et des jeunes, les fonds alloués par l'OFAS aux organisations privées d'aide aux personnes handicapées et les programmes d'action cantonaux de Promotion Santé Suisse³² en font également partie

4 Comportement actuel des enfants et des jeunes en Suisse en matière d'activité physique et sportive

Des données complètes sur les comportements des enfants et des jeunes suisses en matière de sport et d'activité physique sont disponibles. Celles-ci sont collectées dans le cadre des rapports sur les enfants et les adolescents des études Sport Suisse et des études SOPHYA (Swiss children's Objectively measured PHYSical Activity).

Le rapport sur les enfants et les adolescents de l'étude Sport Suisse, publié tous les six ans depuis 2008, rassemble des données d'enquêtes représentatives sur les comportements relatifs au sport et à l'activité physique des 10-19 ans.

Quant aux études SOPHYA, elles s'appuient sur des questionnaires ainsi que sur des mesures physiques portant sur les enfants et les jeunes de 6 à 16 ans (SOPHYA1³³) et de 5 à 25 ans (SOPHYA2). Si SOPHYA1 est la première étude réalisée à partir de données représentatives sur le comportement en matière de sport et d'activité physique des enfants de moins de 10 ans en Suisse, SOPHYA2 est la première étude suisse présentant les données relatives aux mêmes enfants sur deux périodes différentes (comparaison des résultats de SOPHYA1 et SOPHYA2). Ces informations permettent de mettre en lumière les évolutions individuelles des comportements au fil du temps.

Les études du rapport Sport Suisse et SOPHYA sont représentatives et permettent donc de tirer des conclusions sur l'ensemble des enfants et des jeunes en Suisse.

Le présent chapitre s'appuie sur les données du rapport sur les enfants et les adolescents de 2020³⁴ et sur l'étude SOPHYA2³⁵, qui date de 2022. Aucune référence supplémentaire ne sera par conséquent fournie dans les paragraphes ci-dessous.

Les activités physiques et sportives des enfants et des jeunes en Suisse ont augmenté au cours de ces dernières années. On note cependant également une diminution progressive constante de l'activité physique avec l'âge entre l'enfance et l'âge adulte. Le type d'activité pratiquée évolue également. Les jeunes enfants bougent principalement dans le cadre d'activités ludiques. Plus ils grandissent, plus la part des sports et de la pratique sportive encadrée augmente dans le temps d'activité total. Les enfants commencent de plus en plus tôt le sport en tant que tel. Cette tendance s'observe depuis quelques années. Les enfants de 5 à 11 ans pratiquant un sport au sens strict sont de plus en plus nombreux. Les 10-14 ans pratiquent en moyenne 2,2 sports régulièrement et 2,7 activités sportives de temps à autre. En ce qui concerne les activités régulières, le football est le sport le plus populaire chez les 10-14 ans (29% d'entre eux s'y adonnent), suivi par la gymnastique (15%), le vélo (14%), la natation (13%) ainsi que le ski (11%) et la danse (11%). Entre 15 et 19 ans, la pratique sportive libre revêt une importance croissante. Les sports qui se pratiquent généralement toute la vie tels que le ski, la natation, le cyclisme, la randonnée et le jogging sont les plus appréciés par

³² Plus d'informations sur les instruments sont données au chapitre 3.2 «Acteurs de l'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes».

³³ Bringolf-Isler, Bettina / Probst-Hensch, Nicole / Kayser, Bengt / Suggs, Suzanne / : *Schlussbericht zur SOPHYA-Studie* (2016). Bâle: Swiss TPH. Disponible (en allemand) sur: https://www.swisstph.ch/fileadmin/user_upload/Schlussbericht_SOPHYA.pdf

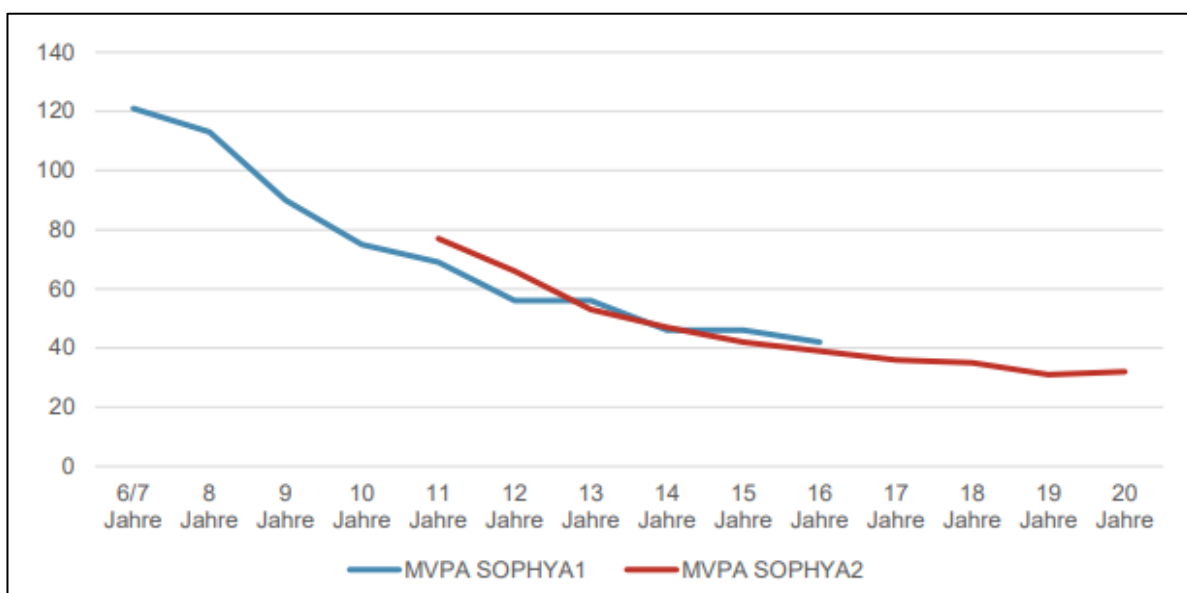
³⁴ Lamprecht, Markus / Bürgi, Rahel / Gebert, Angela / Stamm, Hanspeter (2021): *Sport Suisse 2020: Rapport sur les enfants et les adolescents*. Macolin: Office fédéral du sport OFSPO. Disponible sur: <https://www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sport-schweiz-2020.html>

³⁵ Bringolf-Isler, Bettina / Hänggi, Johanna / Kayser, Bengt / Suggs, Suzanne / Probst-Hensch, Nicole: *SOPHYA2 – Rapport final*. Bâle: Swiss TPH. Disponible sur: www.swisstph.ch/sophya-f

cette tranche d'âge. Les abonnements de fitness gagnent également en popularité chez les 15-19 ans, notamment chez les jeunes femmes.

Le nombre d'enfants ne pratiquant aucune activité sportive double entre 10 et 14 ans, passant de 8 à 18%. C'est une première période critique pour ce qui est de l'arrêt du sport et du glissement vers l'inactivité. De manière générale, la baisse de l'activité physique et sportive est provoquée par certains changements dans la vie des enfants et des jeunes. Il peut s'agir par exemple du passage de l'école primaire à l'école secondaire ou bien de l'école secondaire à la vie active ou à l'école de maturité gymnasiale. Il apparaît que la participation à une offre J+S reconnue aide à conserver une activité physique lors des transitions de vie. La diminution de l'activité physique et sportive au fil du temps est moins forte chez les enfants et les jeunes qui prennent part à un programme J+S. Les principales raisons évoquées par les personnes non sportives pour leur absence de pratique sportive sont le manque de temps et d'envie, des loisirs et intérêts différents, mais aussi le manque d'offres adaptées.

Les données issues des mesures physiques du comportement des enfants et des jeunes montrent également une baisse générale de l'activité physique et sportive avec l'âge. La valeur moyenne de l'activité physique quotidienne d'intensité modérée à soutenue diminue progressivement avec l'âge :



Graphique 1: Évolution du temps consacré chaque jour à l'activité physique d'intensité modérée à soutenue en minutes (minutes d'activité physique modérée à soutenue, MVPA) en fonction de l'âge, selon l'étude SOPHYA2

En dehors de l'âge, le **sexe** des individus a également une influence sur le comportement des enfants et des jeunes en matière d'activité physique et sportive. Bien qu'on observe une réduction de la différence entre les filles et les garçons et entre les jeunes femmes et les jeunes hommes au cours des dernières années, de même qu'une augmentation importante de la proportion de filles et de jeunes femmes très actives, les garçons et les jeunes hommes restent en moyenne plus actifs que les filles et les jeunes femmes. Les préférences concernant les disciplines pratiquées diffèrent également entre les sexes. Entre 5 et 11 ans, les sports les plus appréciés sont la gymnastique (25,8%), la danse (14,8%) et la natation (14,5%) chez les filles, et le football (39,5%), la natation (27,4%) et la gymnastique (16,8%) chez les garçons. Cette différence a eu des conséquences sur les adhésions en club lors de la pandémie de COVID-19. En effet, tandis que l'âge de la première adhésion n'a pas changé chez les garçons, il a reculé chez les filles. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que les sports préférés des filles sont des sports en salle, tandis que le football, qui a la

préférence des garçons, est un sport d'extérieur et a donc subi des restrictions moins importantes dans le cadre des plans de protection. Aucun effet négatif n'a non plus été constaté concernant le niveau global d'activité chez les enfants lors de la pandémie.

Des différences de préférences s'observent également chez les 10-14 ans et chez les 15-19 ans. Entre 10 et 14 ans, les sports les plus populaires sont la danse (21,5%), la gymnastique (21,2%) et la natation (15,4%) chez les filles, et le football (45,3%), le vélo (14,8%) et les sports de combat (11,2%) chez les garçons. Entre 15 et 19 ans, on note chez les deux sexes un glissement vers les sports pratiqués tout au long de la vie (ski, natation, vélo, randonnée et jogging) et vers la musculation et le fitness, même si le football se classe toujours en deuxième position des sports les plus pratiqués par les jeunes hommes.

Le taux de participation à des compétitions est beaucoup plus faible chez les jeunes femmes (35%) que chez les jeunes hommes (49%). Par ailleurs, les premières mettent plus souvent en avant la silhouette, la réduction du stress et la détente comme motivation pour faire du sport, tandis que les seconds citent plus volontiers la convivialité, la performance et la compétition.

Le rapport sur les enfants et les adolescents de l'étude Sport Suisse 2020 met également en avant l'**origine sociale** comme facteur influençant l'activité sportive.³⁶ Un haut niveau de formation, un revenu élevé et l'enthousiasme pour le sport chez les parents sont autant d'éléments ayant une incidence positive sur la pratique sportive des enfants. Le passé migratoire est en revanche un facteur négatif. Les enfants et les jeunes sans passé migratoire sont en moyenne plus actifs que ceux issus de l'immigration, et la proportion de non-sportifs est plus élevée parmi ces derniers. Par ailleurs, ce phénomène s'intensifie avec l'âge.

L'effet du passé migratoire est légèrement plus prononcé chez les sujets féminins que sur les sujets masculins. Toutefois, la différence entre les sexes chez les enfants et les jeunes issus de l'immigration s'est réduite au cours des six dernières années. Les jeunes migrantes sont aujourd'hui beaucoup plus nombreuses à pratiquer une activité sportive importante. En parallèle, le nombre de migrants non ou peu sportifs a augmenté. Si l'on compare les différents facteurs socio-économiques, l'enthousiasme des parents est celui qui influence le plus fortement le comportement des enfants et des jeunes en matière de sport et d'activité physique.

L'**environnement résidentiel** a également des répercussions sur l'activité physique. Différents facteurs contribuent à rendre un environnement propice à l'activité physique, par exemple la circulation routière, la sécurité et l'accès à des espaces verts. Ceux-ci influencent fortement le comportement des enfants de moins de 11 ans en matière d'activité physique et sportive. Les enfants qui grandissent dans un environnement peu propice à l'activité physique bougent moins. Ceux qui, au contraire, grandissent dans un environnement propice à l'activité physique sont plus actifs et ont également tendance à l'être plus durant l'adolescence et une fois jeunes adultes.

L'âge, le sexe, l'origine sociale et l'environnement résidentiel ont une incidence non seulement sur le comportement des enfants et des jeunes en matière de sport et d'activité physique, mais aussi sur l'**appartenance à des clubs sportifs**. Le nombre d'enfants de 10 à 14 ans appartenant à un club de sport a augmenté de 5% au cours des dernières années. Chez les 15-19 ans, en revanche, cette proportion a reculé de 6% depuis 2008. Cette évolution résulte entre autres du fait que les enfants rejoignent de plus en plus jeunes les clubs, mais en partent aussi de plus en plus tôt. La proportion d'enfants faisant partie d'un club ne cesse d'augmenter jusqu'à l'âge de 11 ans, pour atteindre 71%, puis diminue ensuite.

³⁶ L'étude SOPHYA2 montre qu'il n'y a quasiment aucun lien entre la situation socio-économique, caractérisée par le revenu du ménage, le niveau d'éducation des parents et le passé migratoire, et le niveau d'activité mesuré par l'accéléromètre, sauf pour les jeunes issus de l'immigration, où on observe des différences entre les sexes. Cela pourrait s'expliquer par la composition de l'échantillon sur lequel portait l'enquête, qui se distingue par une population légèrement plus sportive. De plus, les adolescents et les jeunes adultes de nationalité étrangère ou ayant une double nationalité ont moins souvent répondu à la deuxième étude. Le présent document se fonde par conséquent sur les conclusions du rapport sur les enfants et les adolescents de l'étude Sport Suisse 2020. Disponible sur: www.swisstph.ch/sophya-f

Les enfants et les jeunes ayant moins d'affinités avec le sport quittent les clubs plus tôt que les sportifs. La principale raison de ce départ est la perte d'intérêt, d'envie ou de joie pour la discipline. Les horaires d'entraînement peu pratiques, entre autres, peuvent aussi jouer un rôle chez les 15-19 ans. Bon nombre d'enfants et de jeunes qui ont abandonné le sport en club pourraient toutefois envisager une nouvelle adhésion. Pour que cela se concrétise, il est important que ces personnes disposent de suffisamment de temps et d'une offre adaptée à proximité.

En moyenne, 67% des 10-14 ans et 41% des 15-19% sont membres d'un club sportif. De manière générale, les individus plutôt sportifs et appréciant la compétition y sont surreprésentés. Les garçons et les jeunes hommes font plus souvent partie d'un club que les filles et les jeunes femmes.³⁷ Cependant, cette différence tend à s'estomper depuis quelques années.

Ici aussi, l'origine sociale joue un rôle. En effet, les enfants et les jeunes issus de l'immigration font plus rarement partie d'un club sportif. Les migrantes sont en outre encore plus sous-représentées que les migrants dans les clubs. Toutefois, cet écart s'est fortement réduit au cours des 12 dernières années. Les enfants de parents ayant un niveau d'éducation et des revenus plus faibles font eux aussi plus rarement partie d'un club sportif. L'activité sportive des parents, en revanche, a une influence positive. Les enfants dont au moins un parent est membre d'un club sportif sont plus susceptibles de faire également partie d'un club. L'environnement résidentiel est aussi un facteur important: les enfants habitant dans un environnement peu propice à l'activité physique sont sous-représentés dans les clubs sportifs.

Ces différences sociodémographiques ne sont pas présentes dans le **sport scolaire facultatif**. Celui-ci peut même les compenser dans une certaine mesure. Ainsi, en comparaison avec le sport en club, le taux de participation au sport scolaire facultatif des filles et des individus issus de l'immigration est légèrement plus élevé que celui des garçons et des individus sans passé migratoire. L'intérêt des filles issues de l'immigration pour cette offre, en particulier, est supérieur à la moyenne. Le sport scolaire facultatif séduit aussi les enfants et les jeunes peu sportifs et non membres d'un club. Il est globalement très apprécié des élèves. Cela tient également à son caractère souvent plus accessible et moins sélectif. Le sport scolaire facultatif incite deux tiers des élèves à faire du sport, y compris en dehors de l'école, et motive partiellement 19% d'élèves supplémentaires à avoir une activité sportive durant leur temps libre.

5 L'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes en comparaison internationale

Pour pouvoir comparer le système suisse d'encouragement de l'activité physique et sportive des enfants et des jeunes au niveau international, une étude sur les systèmes d'encouragement de sept pays (Allemagne, Angleterre, Autriche, Finlande, France, Norvège et Pays-Bas) a été demandée auprès de l'Institut d'économie de la santé de Winterthour de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW). En comparaison internationale, ces pays obtiennent de bons résultats concernant l'application des recommandations de l'OMS en matière d'activité physique des enfants et des jeunes, et présentent un profil socio-économique similaire à celui de la Suisse. Le rapport *Erhebung wirksamer Sportfördermassnahmen für das Kindes- und Jugendalter in ausgewählten Ländern*³⁸ («Identification de mesures d'encouragement du sport efficaces pour les enfants et les jeunes dans une sélection de pays») présente les principales mesures d'encouragement du sport pour les enfants et les jeunes

³⁷ Parmi les 10-14 ans, 59% des filles et 74% des garçons appartiennent à un club. Au sein des 15-19 ans, cette proportion passe à 34% chez les jeunes femmes et à 48% chez les jeunes hommes (source: Sport Suisse 2020: Rapport sur les enfants et les adolescents. Macolin: Office fédéral du sport OFSPO. Disponible sur: <https://www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sport-schweiz-2020.html>)

³⁸ Grobet, Cécile / Vinci, Linda / Carlander, Maria / Schliek, Melanie / Kahlmeier, Sonja / Mattli, Renato: *Erhebung wirksamer Sportfördermassnahmen für das Kindes- und Jugendalter in ausgewählten Ländern (en allemand)*. Zurich: Institut d'économie de la santé de Winterthour de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW). Disponible sur: <https://www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sportfoerdermassnahmen-in-ausgewaehlten-laendern.html>

mises en place par ces pays. Pour chacun d'eux, il analyse en détail les trois mesures jugées les plus intéressantes par la ZHAW et l'OFSPPO sont analysées en détail et évaluées leur applicabilité en Suisse.

Le rapport de la ZHAW montre que, comparativement aux autres pays, la Suisse est très active dans le domaine de l'encouragement du sport et de l'activité physique chez les enfants et les jeunes. Son principal outil d'encouragement, le programme J+S, constitue un modèle à l'échelle internationale dans la mesure où il vise l'ensemble des enfants et des jeunes. Dans certains des pays analysés, les principaux outils mis en place sont des stratégies et des plans d'action nationaux qui fixent la manière dont l'encouragement du sport chez les enfants et les jeunes doit être mené dans toutes les administrations et à tous les niveaux de l'État. Par rapport à la Suisse, les autres pays misent davantage sur l'encouragement de l'activité physique et sportive quotidienne dans le cadre de l'école. Enfin, la Suisse compte moins de programmes nationaux visant les populations moins sportives que les autres.

5.1 Les acteurs de l'encouragement de l'activité physique et sportive en comparaison internationale

Presque tous les pays étudiés disposent d'un ministère dédié aux sports comparable au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Comme en Suisse, d'autres ministères sont aussi chargés de missions ayant trait à l'encouragement du sport et de l'activité physique. C'est par exemple le cas des ministères de la Santé ou de la Jeunesse. Le rôle endossé par les régions et les communes dépend fortement de la structure politique des pays.

Dans tous les pays étudiés, les écoles sont des acteurs centraux de l'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes. Les organisations privées telles que les clubs sportifs, les fédérations nationales et les fondations jouent elles aussi toujours un rôle-clé.

Le financement de l'encouragement de l'activité physique et sportive varie fortement selon le pays et est également influencé par la structure politique. La plupart du temps, il provient de fonds publics ou des loteries, comme c'est le cas en Suisse.

5.2 Comparaison internationale des instruments d'encouragement de l'activité physique et sportive

L'instrument principal de la Confédération est le programme J+S. À l'échelle internationale, il est considéré comme un dispositif d'encouragement du sport exemplaire. Le programme J+S incite les clubs sportifs, les associations de jeunesse et les écoles à proposer une vaste offre d'activités physiques et sportives encadrées par des moniteurs et monitrices qualifiés pour tous les enfants et les jeunes et sur tout le territoire. Dans beaucoup d'autres pays, les instruments principaux sont des **stratégies nationales** dans lesquelles les gouvernements nationaux fixent la forme que doit prendre l'encouragement du sport et de l'activité physique à tous les niveaux de l'État et dans toutes les administrations. Des objectifs et des mesures globales sur l'activité physique des enfants et des jeunes sont définis. L'accent est généralement mis sur les dispositifs scolaires et sur des programmes spécifiques visant les groupes cibles non sportifs. Ce sont la plupart du temps les acteurs concernés qui décident des mesures concrètes à appliquer. Ces acteurs peuvent être des ministères de niveau national, des régions, des communes ou encore des écoles. L'Angleterre et la Finlande sont des exemples de pays où les stratégies globales dans le domaine de l'activité physique des enfants et des jeunes jouent un rôle essentiel.

Le seul instrument présent dans tous les pays étudiés est le **sport scolaire**, et notamment le sport scolaire obligatoire. La plupart des pays disposent comme la Suisse d'une forme de sport scolaire facultatif visant à donner goût au sport particulièrement aux enfants et aux jeunes non sportifs. Dans le domaine du sport à l'école, nombre d'entre eux recourent de nouveau largement aux stratégies et aux plans d'action. Ceux-ci ont pour objectif de garantir

30 à 60 minutes d'activité physique par jour à l'école pour les enfants et les jeunes. En Norvège par exemple, une stratégie nationale spécifique que les enfants et les jeunes doivent pratiquer une activité physique au moins une heure par jour durant le temps scolaire obligatoire en plus des leçons de sport obligatoires. Les écoles doivent satisfaire à certaines exigences minimales mais peuvent décider librement de la manière dont elles veulent mettre en œuvre cette heure supplémentaire d'activité physique par jour. Par ailleurs, il existe en Norvège une branche spécifique pour les activités en extérieur appelée «*Friluftliv*» («vie en extérieur»), qui prévoit notamment des excursions au fil des saisons. Avec «*Finnish Schools on the move*», la Finlande possède également un programme garantissant 60 minutes d'activité physique quotidienne à l'école pour les élèves. Ce sont les écoles qui déterminent la forme des mesures, principalement des pauses actives et des activités périscolaires. Pour disposer de suffisamment de temps avant et après l'école, le temps d'enseignement y est plus court que dans la plupart des autres pays.

Certains pays mettent en place un programme appelé «*The Daily Mile*» dans leurs écoles. L'objectif principal est la réduction de l'obésité infantile. À un moment déterminé par l'enseignant ou l'enseignante, le cours s'interrompt pendant 15 minutes. Durant cette pause active, les enfants vont dehors et courent à leur propre rythme dans leurs vêtements ordinaires. En Suisse, ce programme est appliqué dans certaines écoles sur la base du volontariat. De manière générale, la Suisse n'a pas de prescriptions et de programmes nationaux contraignants car l'éducation est du ressort des cantons. En plus des trois leçons de sport obligatoires par semaine, la LESp impose uniquement aux cantons de promouvoir des possibilités quotidiennes de faire du sport et de bouger dans le cadre de l'enseignement.

Concernant l'**encouragement des populations plus sédentaires**, les pays étudiés ont élaboré des programmes spécifiques pour les filles ainsi que pour les enfants et les jeunes issus de l'immigration ou ayant un niveau socio-économique faible. Le programme anglais «*Girls Active*» vise par exemple à inciter les filles et les jeunes femmes de 14 à 17 ans à pratiquer des activités sportives. Des séances de conseil permettent au corps enseignant de donner goût au sport aux filles et aux jeunes femmes dans le cadre du sport obligatoire et du sport scolaire facultatif. Les filles et les jeunes femmes sont impliquées activement dans l'élaboration de l'offre sportive de leur école. Celles qui sont particulièrement motivées peuvent se former pour devenir coach afin de soutenir les autres élèves. Le programme anglais «*Doorstep Sportsclub*» et le programme néerlandais «*Nachbarschaftssport-Coach*» ont pour but de faire aimer le sport aux enfants et aux jeunes issus de l'immigration ou ayant un niveau socio-économique faible directement dans leur environnement résidentiel. Des offres sportives sur mesure sont créées pour les communes où habitent ces enfants et ces jeunes, puis mises en œuvre. En Suisse, ces mesures visant des populations plus sédentaires spécifiques ne sont disponibles que localement.

6 Potentiel d'optimisation et évolutions actuelles de l'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes en Suisse

L'encouragement de l'activité physique et sportive en Suisse fonctionne globalement bien et permet de toucher de très nombreux enfants et jeunes. On peut toutefois noter que les instruments actuels ne sont pas optimaux pour certains groupes cibles, dont, de manière générale, les enfants et les jeunes qui ont moins d'affinités avec le sport, et en particulier les filles et les adolescentes peu actives, les enfants et les jeunes issus de l'immigration, grandissant dans un milieu socialement défavorisé ou porteurs de handicaps ainsi que les jeunes de 15 à 19 ans, qui sont en moyenne moins actifs.

Un renforcement des offres sportives à l'école, et notamment du sport scolaire facultatif, ainsi qu'une extension du programme J+S et des mesures d'encouragement visant les groupes moins sportifs pourraient permettre de mieux cibler ces enfants et ces jeunes et les inciter à prendre part à des activités sportives. Proposer des espaces dédiés au sport et à l'activité physique attrayants et simplifier leur accès est crucial pour motiver les jeunes et les enfants en général, et les groupes moins sportifs en particulier. Les offres doivent être mieux coordonnées et mises en réseau.

Pour exploiter au maximum ces potentiels d'amélioration, il est nécessaire que des mesures soient prises à tous les niveaux fédéraux. À l'échelle de la Confédération, l'OFSPPO élabore des mesures visant à toucher encore davantage d'enfants et de jeunes via le programme J+S dans le cadre du troisième train de mesures de l'Agenda J+S 2025³⁹. La Confédération est également disposée à promouvoir davantage la mise en réseau, la coordination des activités d'encouragement et l'échange de savoirs entre les acteurs du domaine. Le rapport en exécution du postulat CSEC-E du 17 août 2021 (21.3971 «Promotion du sport populaire tournée vers l'avenir») présentera le rôle que la Confédération pourra jouer dans la promotion d'installations sportives innovantes et d'espaces publics propices au sport et à l'activité physique destinés au sport populaire. Il revient en premier aux cantons et aux communes d'exploiter les potentiels d'optimisation dans le domaine de l'école et de l'accès à des espaces attrayants dédiés au sport et à l'activité physique.

6.1 Renforcement du sport à l'école

Dans le contexte de l'école, il est possible de toucher l'ensemble des enfants et des jeunes. La mise en œuvre rigoureuse des trois heures de sport scolaire obligatoires et le renforcement de l'intégration de formes d'activité physique au quotidien dans l'enseignement sont les piliers d'une activité physique et sportive régulière. La recherche montre que les leçons de sport sont appréciées par les élèves et que les enfants expriment le besoin de bouger davantage durant le temps d'enseignement.

Les offres de sport scolaire facultatif ont la capacité de motiver les enfants et les jeunes ayant peu d'affinités avec le sport à pratiquer des activités physiques. Les filles ainsi que les populations issues de l'immigration y participent en effet légèrement plus souvent que les garçons et les populations sans passé migratoire, si l'on compare avec le sport en club. La participation des filles issues de l'immigration au sport scolaire facultatif, en particulier, est supérieure à la moyenne.

Pour en promouvoir la qualité, les offres des écoles peuvent être organisées dans le cadre du programme J+S. De plus, certains cantons prévoient des subventions supplémentaires pour le sport scolaire facultatif. Malgré cette incitation financière, cette possibilité n'est pas

³⁹ L'Agenda J+S 2025 comprend trois trains de mesures. Le troisième d'entre eux, intitulé «J+S 3.0», vise à moderniser et à simplifier le programme. L'objectif est de permettre à davantage d'enfants et de jeunes d'avoir une activité physique dans le cadre du programme J+S et de renforcer le bénévolat. Tous les changements passeront par des modifications d'ordonnance. Pour plus de détails, consulter la page: <https://www.jugendundsport.ch/fr/themen/projekt-js-30.html>

offerte dans toute la Suisse. Il existe donc un potentiel d'optimisation pour que l'ensemble des enfants et des jeunes aient accès au sport scolaire facultatif.

L'Agenda J+S 2025 prévoit des mesures allant en ce sens. Des aménagements visant à simplifier l'organisation d'offres sportives dans les écoles à journée continue le midi sont par exemple à l'étude.

D'autres améliorations en la matière relèvent en principe de la compétence des cantons. Les stratégies ou plans d'action généraux pour l'encouragement de l'activité physique quotidienne à l'école tels qu'ils existent dans d'autres pays doivent par exemple être lancés et mis en œuvre collectivement par les cantons. La Confédération peut apporter son soutien en matière de réseau, de coordination et d'échange de connaissances entre les acteurs du domaine.

6.2 Optimisation du programme J+S

Le programme J+S incite les clubs sportifs, les associations de jeunesse et les écoles à proposer une vaste offre d'activités physiques et sportives pour tous les enfants et les jeunes et sur tout le territoire. Ces offres sont généralement élaborées pour que le niveau de connaissances préalables relatives à la discipline et le volume horaire des entraînements augmentent avec l'âge des participants. Les offres à destination des jeunes moins axées sur la compétition ou pour débutants sont rares. Pourtant, elles intéresseraient justement les enfants et les jeunes ayant moins d'affinités avec le sport, notamment les filles et les jeunes femmes peu sportives ainsi que les enfants et les jeunes porteurs de handicaps. Les offres de ce type seraient particulièrement importantes pour les 10-14 ans, puisque c'est à cet âge que la part d'individus inactifs augmente le plus.

L'OFSPPO examine des ajustements dans ce domaine dans le cadre de l'Agenda J+S 2025. Ceux-ci devraient permettre de toucher plus d'enfants et de jeunes inactifs, porteurs de handicaps ou issus de l'immigration et plus de filles et de jeunes femmes, et faire en sorte que tous participent aux offres de sport et d'activité physique sur le long terme. Les intérêts spécifiques des groupes cibles doivent être mieux pris en compte par les offres J+S (cours et camps) et les moniteurs et monitrices doivent être mieux préparés à répondre à leurs besoins.

6.3 Des espaces dédiés au sport et à l'activité physique plus attrayants et plus accessibles

Entre 15 et 19 ans, la pratique sportive libre non organisée revêt une importance croissante. Le taux d'adhésion à un club sportif diminue, et avec lui le nombre de jeunes que le programme J+S parvient à atteindre. Cela limite l'impact des instruments classiques d'encouragement du sport et de l'activité physique, qui se concentrent sur le sport en club organisé.

Pour mieux cibler les 15-19 ans, il faut principalement des mesures d'encouragement du sport et de l'activité physique qui incitent à pratiquer librement le sport de manière non organisée et à améliorer la transition entre le sport en club et l'entraînement individuel autonome. C'est ce que permettent les mesures d'encouragement indirectes. Il s'agit de faire en sorte, d'une part, que les zones résidentielles soient dotées de suffisamment d'espaces dédiés au sport et à l'activité physique et que ces espaces soient attrayants pour les jeunes, et d'autre part, que les zones intérieures et extérieures des infrastructures soient faciles d'accès. Un grand nombre d'acteurs publics et privés sont actifs dans ce domaine.

À son échelle, la Confédération peut consolider les réseaux reliant les différents acteurs et ainsi améliorer la coordination des activités d'encouragement. En parallèle, les évolutions sociétales soulèvent la question de la future importance politique des espaces et des infrastructures dédiés au sport populaire. Ce thème sera abordé dans le cadre du rapport en exécution du postulat CSEC-E du 17 août 2021 (21.3971 «Promotion du sport populaire tournée vers l'avenir»). Ce postulat charge le Conseil fédéral de présenter comment les aides financières subsidiaires de la Confédération et des conseils peuvent permettre de promouvoir et de soutenir des installations sportives innovantes ainsi que des espaces publics propices à

l'activité physique et sportive, destinés au sport populaire. Les cantons et les communes sont aussi impliqués, puisqu'ils ont une grande influence sur l'accessibilité et l'attrait des espaces dédiés au sport et à l'activité physique grâce aux instruments relatifs à l'aménagement du territoire et aux plans d'affectation.

6.4 Renforcement des réseaux et de la coordination

Le présent rapport montre que l'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes fait intervenir de nombreux acteurs à tous les niveaux du fédéralisme, issus de sphères économiques et sociales extrêmement diverses. Ceux-ci travaillent main dans la main dans des structures de coopération en place depuis de nombreuses années et qui se sont développées au fil du temps. Toutefois, aucun organe à l'heure actuelle ne promeut la mise en réseau, la coordination des activités d'encouragement ni l'échange de connaissances entre acteurs. Cela serait pourtant déterminant pour pouvoir inciter les populations particulièrement inactives à faire plus de sport et d'activité physique. Le Conseil fédéral a d'ores et déjà souligné la nécessité de renforcer la mise en réseau et la coordination dans le domaine du sport populaire dans le Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport du 26 octobre 2016⁴⁰. Les objectifs suivants ont été fixés:

- La coordination des mesures avec l'ensemble des partenaires en vue d'améliorer les conditions-cadres de la pratique sportive individuelle et de garantir la mise à disposition des espaces nécessaires
- La collecte et la diffusion de connaissances sur le thème «faire du sport tout au long de sa vie» compte tenu de l'évolution démographique
- La coordination, la mise en réseau et les échanges en vue de poursuivre le développement de l'encouragement de l'activité sportive et physique dans le cadre d'une alliance dédiée au sport populaire réunissant des prestataires privés et publics

En 2016, la mise en œuvre de ces mesures a été différée à la période de réalisation 2024-2029 en raison de la marge de manœuvre financière limitée de la Confédération. Le Conseil fédéral estime qu'il conviendrait, en raison du grand nombre d'acteurs impliqués dans l'encouragement de l'activité physique et sportive et étant donné les évolutions et les besoins de la société, de créer un instrument de coordination et de mise en réseau moderne. Des travaux préparatoires en ce sens sont appelés à débiter dans le cadre des moyens financiers et des ressources en personnel existants.

6.5 Renforcement de l'encouragement des filles

Les filles et les jeunes femmes sont devenues plus sportives au cours des dernières années. La proportion de filles et de jeunes femmes très actives a augmenté. Toutefois, l'encouragement du sport continue de toucher davantage les garçons et les jeunes hommes malgré l'attention accrue portée à la population féminine au cours des dernières années dans ce domaine. De nombreuses fédérations sportives ont lancé des programmes d'encouragement des filles et des jeunes femmes de leur propre initiative. La Confédération a soutenu ponctuellement cet engagement en valorisant les projets pilotes destinés à inciter les filles issues de l'immigration à pratiquer des activités physiques et sportives lors de l'attribution des subventions. Les moyens financiers prévus à cet effet sont cependant très limités.

Le potentiel d'optimisation concerne en particulier les offres visant les filles et les jeunes femmes peu actives qui ne veulent pas pratiquer un sport axé sur la compétition. Des possibilités pour toucher davantage ce groupe sont examinées dans le cadre de l'Agenda J+S 2025. De plus, une évaluation est réalisée en réponse au postulat Trede du 4 mars 2021 (21.3078 «Analyse actuelle du budget de Jeunesse et Sport prenant en compte le critère du sexe») pour déterminer si et, le cas échéant, à quels niveaux des actions sont

⁴⁰Le Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport est la réponse du Conseil fédéral à une motion de la CSEC-N de mai 2013 (motion 13.3369). Il contient trois concepts concernant respectivement le sport populaire, le sport d'élite et les infrastructures sportives, et présente les possibilités de développement de l'encouragement du sport par la Confédération. Le Conseil des États et le Conseil national en ont achevé l'examen en mars 2017. Pour plus de détails, consulter la page: <https://www.baspo.admin.ch/fr/aktuell/themen--dossiers-archiverte-dossiers/aktionsplan-sportfoerderung.html>

nécessaires pour continuer à accroître la part de filles et de jeunes femmes dans les offres J+S.

Il est également important que les besoins et les intérêts spécifiques des filles et des jeunes femmes soient abordés durant la formation des moniteurs et monitrices. L'OFSPPO collabore actuellement avec Swiss Olympic pour élaborer des séquences d'apprentissage sur ce thème pour la formation des cadres J+S (formation de base et formation continue des moniteurs et monitrices). Concernant l'école obligatoire, c'est aux cantons qu'il incombe de veiller à ce que les besoins des filles et des jeunes femmes soient pris en considération dans la formation des enseignants et enseignantes de sport.

6.6 Développement du sport chez les personnes porteuses de handicaps

L'accès au sport des enfants et des jeunes porteurs de handicaps s'est amélioré progressivement au cours des dernières années. Parmi les mesures prises, on peut citer les subventions supplémentaires pour les offres sportives inclusives. Des actions sont toutefois encore nécessaires. Il faut en particulier renforcer l'inclusion dans le sport. Toutes les fédérations sportives, et pas uniquement les fédérations handisport, doivent continuer à adapter leurs offres et leurs structures d'encouragement aux besoins des personnes handicapées. Les offres inclusives ne doivent pas concurrencer les offres spécifiques pour ce public, mais les compléter de manière adaptée. Des améliorations dans le domaine de la formation et de l'encouragement des offres à bas seuil doivent par exemple être évaluées dans le cadre de l'Agenda J+S 2025.

6.7 Renforcement de l'encouragement de l'activité physique durant la petite enfance

Chez les enfants de 1 à 4 ans, la diversité des expériences motrices est cruciale pour le développement d'un mode de vie actif. Pour cette tranche d'âge, l'encouragement de l'activité physique repose en grande partie sur des mesures de promotion de la santé et de prévention des maladies non transmissibles. Une attention particulière est ici portée sur les offres à bas seuil s'adressant aux familles socialement défavorisées. Promotion Santé Suisse soutient entre autres des projets promouvant des activités physiques et sportives pour toute la famille (p. ex. les salles de sport ouvertes aux familles).

Certaines fédérations proposent depuis de nombreuses années des offres de gymnastique parent-enfant. Celles-ci font largement appel au bénévolat et ne sont pas subventionnées par la Confédération, mais bénéficient souvent de l'appui des communes. Cet appui peut aller de la mise à disposition d'espaces adaptés à l'octroi de financements. Les offres de gymnastique parent-enfant sont très répandues en Suisse et très appréciées. Cependant, elles touchent majoritairement des familles ayant déjà une certaine affinité pour le sport. Il existe un potentiel d'optimisation en matière de ciblage des familles socialement défavorisées, issues de l'immigration ou avec enfants porteurs de handicaps. Celles-ci profiteraient en effet proportionnellement plus que les autres d'une participation à ces offres. Certes, des initiatives sont régulièrement mises en place avec succès en vue de rendre ces offres plus accessibles à ces familles et plus inclusives, mais il s'agit généralement de projets locaux. Après une phase pilote réussie, il faudrait qu'une organisation prenne en charge les dépenses d'exploitation générées par une extension au pays entier et un ancrage national de ces offres sur le long terme.⁴¹

En raison de la part de plus en plus importante d'enfants fréquentant ces institutions, l'accent est aussi mis sur la qualité de l'encouragement de l'activité physique dans les accueils collectifs de jour et les structures comparables. Par conséquent, il y a également de plus en plus d'acteurs qui développent des offres dans ce domaine et les intègrent dans la formation et la formation continue du personnel d'encadrement. Le renforcement de la mise en réseau, de la coordination des activités d'encouragement et de l'échange de connaissances entre les

⁴¹ Parmi les projets, on peut citer *Miteinander Turnen MiTu* (gymnastique ensemble) de Sport Union Schweiz. Pour plus de détails, consulter la page: <https://www.mitu-schweiz.ch/fr/home>

acteurs pourrait donc apporter une plus-value dans ce domaine également. Les activités devraient toutefois être organisées de sorte à compléter efficacement les dispositifs existants de coordination et de mise en réseau dans le domaine médical et à éviter les doublons.

7 Position du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral considère que le sport et l'activité physique sont essentiels pour le bon développement des enfants et des jeunes. Les enfants et les jeunes doivent avoir une activité physique régulière et pouvoir pour cela bénéficier d'instruments d'encouragement et d'offres de sport et d'activité physique appropriés et motivants. Le Conseil fédéral note avec satisfaction que la Suisse fait figure de bonne élève en comparaison internationale dans le domaine de l'encouragement de l'activité physique et sportive chez les enfants et les jeunes et qu'elle dispose, avec Jeunesse+Sport, d'un programme national d'encouragement capable de s'adapter aux évolutions et aux besoins de la société. Il reconnaît toutefois qu'il existe des potentiels à exploiter pour qu'encore plus d'enfants et de jeunes puissent pratiquer une activité physique ou sportive régulière et conservent cette habitude en vieillissant.

Le Conseil fédéral estime que les offres de sport dans le cadre de l'école sont cruciales puisqu'elles permettent de toucher les enfants et des jeunes ayant moins d'affinités avec le sport. Il considère donc que le sport scolaire obligatoire tel qu'il existe actuellement est important et saluerait un développement de l'offre de sport scolaire facultatif par les communes et les cantons. Au niveau de la Confédération, le programme J+S est le principal instrument d'encouragement en ce qui concerne la formation de base et la formation continue ainsi que les aides financières. Il est indispensable et essentiel de continuer à le développer. Les travaux en ce sens se poursuivent dans le cadre de l'Agenda J+S 2025. Les éventuelles mesures seront présentées au Parlement en temps utile. L'élaboration par la Confédération d'une stratégie nationale, comme cela se fait dans d'autres pays européens, en revanche, ne semble pas nécessaire aux yeux du Conseil fédéral. Ce dernier plaide plutôt pour un renforcement des réseaux et la coordination des nombreux acteurs œuvrant dans ce domaine. Des travaux préparatoires doivent débuter dans le cadre des ressources existantes, notamment l'évaluation de premières mesures adaptées.